

Un décret sur la reconnaissance et le subventionnement des Cercles d'Histoire ?

par Claude Depauw,
Archiviste de la Ville de Mouscron

Lors de la séance de clôture du 8e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique qui s'est tenu à Namur fin août 2008, M. Patrice Dartevelle, directeur du Service général du patrimoine culturel et des arts plastiques à la Communauté française, s'interrogeait sur « Pouvoirs publics et Sociétés archéologiques » dans le droit fil de la situation qu'a révélé l'application du décret sur les musées.

Afin de déblayer le terrain en vue d'un décret sur la reconnaissance et le subventionnement des Cercles, une première réunion a eu lieu à Namur le 29 novembre 2008. Là, les représentants de 26 cercles wallons et bruxellois ont pu démontrer à M. Dartevelle que la situation de chaque cercle était quasi particulière et surtout multi-forme. En effet, sont concernés le patrimoine immobilier (domaine de la Région wallonne), la question de la propriété ou de l'usage de locaux (où les communes interviennent souvent), le patrimoine mobilier (domaine spécifique de la Communauté française), notamment à travers les collections des musées (qui disposent depuis peu d'un décret propre), mais aussi la possession de fonds d'archives, ou encore de bibliothèques scientifiques, sans oublier la réalisation et la vente de publications (livres, revues, etc.) ainsi que les animations et diffusions, qui, elles aussi, relèvent de la Communauté française.

La réunion du 21 février 2009, précédée d'un CA de l'ACFHAB, association fondée en 1978 pour prendre le relais de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique et ainsi assurer l'organisation quadriennale du Congrès (présidée par M. Jacques Toussaint, conservateur des Musées namurois) est une étape supplémentaire vers ce décret. Le menu est copieux car il aura été question de :

- définir ce qu'est une société,
- fixer les conditions générales de reconnaissance,
- déterminer les axes de reconnaissance ; quatre axes sont proposés : conservation-collections, recherche, publication, animation-diffusion,
- énumérer les critères de reconnaissance par axe,
- envisager la typologie de la subvention et son montant,
- mettre sur pied l'instance de reconnaissance.

Tout n'aura sans doute pas été abordé complètement. Mais le moment est important pour tous les Cercles de Wallonie et de Bruxelles : leur empreinte dans le paysage culturel est en passe d'être reconnue par les pouvoirs publics, avec au bout du chemin, la possibilité d'un subventionnement, peut-être pas idéal, mais au moins plus facilement possible. Un compte rendu de la réunion du 21 février sera publié dans la prochaine newsletter de PIWB.

□ **Président**
Jean-Louis Delaet
Rue du Cazier, 80
B-6001 Marcinelle
☎ 071 88 08 56
Fax 071 88 08 57
jldelaet@patrimoineindustriel.be

□ **Vice-Président**
Guido Vanderhulst
Rue de la Colonne, 30
B-1080 Bruxelles
☎ 02 410 22 81
gvanderhulst@skynet.be

□ **Vice-Président**
Claude Michaux
Rue Fonds de Forêt, 55
B-4623 Magnée
☎ 04 358 68 00
claude.michaux@teledisnet.be

□ **Secrétaire**
Jacques Crul
Rue de Feneur, 71
B-4670 Blegny
☎ 04 387 43 33
Fax 04 387 58 50
j.crul@blegnymine.be

□ **Trésorerie**
Claude Depauw
Rue Ste Germaine, 176
B-7700 Mouscron
☎ / Fax 056 34 86 40
cdepauw@patrimoineindustriel.be